DRH Voyageurs
SNCF Voyageurs

Compte-rendu Audience CFDT – 07 octobre 2026

Participants :

Pour la Fédération CFDT	Pour SNCF Voyageurs
Pascal COUTURIER	Pascale MEUNIER
Nicolas DARDILHAC	Frédéric BEURTON
Jérôme DEBOUCHE	Olivia RAYNAUD

Compte-rendu de l'échange

La délégation CFDT indique que les opérations de régularisation réalisées en septembre ont suscité des interrogations auprès d'agents. Elle exprime le souhait de disposer d'éléments complémentaires sur la méthodologie retenue ainsi que d'une visibilité sur le calendrier des groupes de travail à venir relatifs à la Garantie du Net (GRN).

L'organisation syndicale rappelle avoir engagé une action de groupe relative à l'application de la GRN. Elle souligne que la poursuite des échanges dans le cadre des groupes de travail techniques annoncés à l'issue du GT du 18 juin 2026 est attendue, tant sur le calendrier de réalisation que sur les conclusions et livrables associés. L'organisation syndicale indique que les suites données à ces travaux seront prises en compte dans l'appréciation qu'elle portera sur la poursuite de son action.

Point d'étape présenté par la Direction

La Direction rappelle les engagements pris lors des échanges intervenus en juin 2026 et précise que la période estivale a été consacrée à la mise en œuvre des régularisations annoncées pour septembre 2026.

Elle indique que, conformément aux principes présentés lors des précédents échanges, les travaux réalisés ont porté sur la prise en compte dans l'assiette de calcul des AFS et des indemnités récurrentes attachées aux postes (notamment la LC6). Enfin, il y a eu mise en œuvre de la symétrie entre l'année de référence et l'année 2025 pour toutes les rubriques de paie pour lesquelles ce n'était pas déjà le cas.

La Direction précise que les mêmes règles et modalités de calcul ont été appliquées au sein des trois Sociétés Dédiées concernées et que cette méthodologie a été partagée avec les Directions des Ressources Humaines de ces entités.

Elle rappelle également que les régularisations opérées ont conduit à des ajustements des indemnités différentielles, très majoritairement à la hausse pour les salariés concernés.

Communication et accompagnement

La délégation CFDT souligne l'importance d'une diffusion plus large de la méthodologie auprès des managers ainsi que d'une communication renforcée au sein des filiales concernées.

La Direction prend note de cette demande. Elle rappelle également que certains volets des travaux réalisés reposent sur des mécanismes de rémunération particulièrement techniques, notamment lorsqu'ils impliquent l'analyse de dispositifs spécifiques ou de situations individuelles particulières, ce qui peut rendre leur restitution plus complexe.

Calendrier prévisionnel des travaux

La Direction précise que, dans la continuité de l'audit mené sur le dispositif, elle a souhaité s'appuyer sur le même cabinet pour poursuivre l'accompagnement des travaux à venir, afin de garantir la cohérence des analyses et de capitaliser sur les travaux déjà réalisés.

Elle travaille sur un calendrier prévisionnel, en lien avec le cabinet, qui pourrait être :

- ⇨ un premier groupe de travail fin octobre / début novembre 2026 consacré au calcul du taux de cotisation ;
- ⇨ un deuxième groupe de travail mi-décembre 2026 portant sur la reconstitution des absences ;
- ⇨ un troisième groupe de travail envisagé en janvier 2027 relatif aux situations particulières (notamment changements de catégories d'emploi, reconstitution relative aux allocations éventuellement non perçues du fait de versement d'allocations exceptionnelles de déplacements au régime général sur la période de référence).

La Direction précise que ce phasage tient compte du niveau d'avancement des analyses en cours et de la nécessité de sécuriser les travaux préalablement à leur présentation en GT.

La délégation CFDT sollicite l'organisation d'un groupe de travail supplémentaire afin de distinguer les sujets relatifs aux catégories d'emploi de ceux portant sur le recensement des indemnités et allocations entrant dans l'assiette de calcul.

La Direction prend note de cette proposition et indique qu'elle nécessite des échanges complémentaires avec le cabinet.

Elle précise qu'une invitation sera adressée prochainement aux 4 organisations syndicales représentatives, ainsi qu'un projet de calendrier.